RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 14614
Numéro SIREN : 812 482 107
Nom ou dénomination : ABAR CORDISTE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 125796



20191257962017

DATE DEPOT : 10/12/2019

N° DE DEPOT : 125796

N° GESTION : 2015B14614

N° SIREN : 812482107

DENOMINATION : ABAR CORDISTE

ADRESSE : 55 boulevard Pereire 75017 Paris

MILLESIME : 2017

.

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABAR CORDISTE	55 BD PEREIRE
SIRET 8 1 2 4 8 2 1 0 7 0 0 0 1 6	75017 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Acte déposé le : 10 DEC. 2019
Dossier N° 125796

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: NETTOYAGE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3%: 0 — Bénéfice imposable à 28%: — Déficit:

Bénéfice imposable à 15%: 2 699

Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétivité ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JSBORT MAURICE AVENUE SECRETAN 019 PARIS *Tél:* 01.40.06.04.04	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 10/07/2018 Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
Tél:	Signature DOS SANTOS LOPES MARIA

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre ces taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

rmulaire obligatoire
ticle 223 du Code général des impots)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ntant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ntant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ntant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes erposées					d	
Montant des distributions res que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
ntant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ntant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ntant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

m, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

DIVERS

OM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

DRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
tant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les S et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	96 301	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
ocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise ABAR CORDISTE — Néant ☐

Adresse de l'entreprise 55 BD PEREIRE 75017 PARIS

Numéro SIRET * 81248210700016

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 19

ACTIF

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISE — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028	13 964	030 2 145	11 819	398
Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)	044	13 964	048 2 145	11 819	398
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	70 764	070	70 764	32 405
Créances (2) — Autres * (3)	072	16 472	074	16 472	4 823
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	10 544	086	10 544	35 390
Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	97 780	098	97 780	72 618
Total général (I+II)	110	111 744	112 2 145	109 599	73 016

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	200	
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	20 147	
Résultat de l'exercice	136	7 471	20 347
Provisions réglementées	140		
Total I	142	29 818	22 347
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	9 420	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	11 028	8 149
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 9 107)	172	59 333	42 519
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	79 781	50 668
Total général (I + II + III)	180	109 599	73 016

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 365
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : ABAR CORDISTE — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2017 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	239 544 / 185 25(
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	10 / 1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	239 554 / 185 25(
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	3 285 / 2 10(
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	99 343 / 77 54(
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 76	244	2 887 / 7(
	Rémunérations du personnel *		250	98 650 / 59 89(
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	24 423 / 20 90(
	Dotations aux amortissements *		254	1 944 / 20(
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	8
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	230 540 / 160 72(
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	9 015 / 24 52(
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	420
	Charges financières (V)		294	11
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	1 548 / 81(
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	405 / 3 36(
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	7 471 / 20 34(

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	7 471	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	405	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 548	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 undecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346			350 : 6 72(
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)	352	2 699	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	2 699	372

Désignation de l'entreprise : ABAR CORDISTE 31/12/201

Détail des réintégrations diverses		
PV		1 548
Total des réintégrations diverses	330	1 548

Détail des déductions diverses		
CICE		6 725
Total des déductions diverses	350	6 725

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABAR CORDISTE

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	599	442	1 186	444		446	1 785	1 785
	Installations générales agencements divers	450		452	1 400	454		456	1 400	1 400
	Matériel de transport	460		462	10 779	464		466	10 779	10 779
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	599	492	13 365	494		496	13 964	13 964

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	201	532	382	534		536	583
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	225	544		546	225
	Matériel de transport	550		552	1 337	554		556	1 337
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	201	572	1 944	574		576	2 145

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590		583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL				596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABAR CORDISTE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
nst. techniques natériel et outillage	730		735	
nst. générales genc. am. divers	740		745	
Matériel de ransport	750		755	
Autres immobilisations orporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
* du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	44 903
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 921
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Dons perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

(5)

ormulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABAR CORDISTE — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 — Durée en nombre de mois : 1 | 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	239 544
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	239 544

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	10

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	3 285
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	64 989
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	68 282

IV- Valeur ajoutée produiteau

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	171 272	

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	171 272

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	239 544	Effectifs au sens de la CVAE *	023	(
Période de référence	024	01/01/2017	160	31/12/2017	
Date de cessation					

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376	5
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(8 de l'annexe III du C.G.I.)

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 81248210700001

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABAR CORDISTE

ADRESSE (voie) 55 BD PEREIRE

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique DOS SANTOS LOPES | Prénom(s) MARIA | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 150470 | N° Département 99 | Commune SAN MIGUEL | Pays Portugal

Adresse : N° 111 | Voie RUE DE BUZENVAL | Code postal 92380 | Commune GARCHES | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

1) *Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.*
2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
: 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X]

EXERCICE CLOS LE 31 12 2017 N° SIRET 812 482 107 00 01

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABAR CORDISTE

ADRESSE (voie) 55 BD PEREIRE

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 19	Ecart N / N-1 Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 819.40	398.17	11 421.23	NS
21500000	MATERIEL ET OUTILLAGE	1 784.99	599.17	1 185.82	197.9
21810000	INSTAL./AGENC.DIVERS	1 400.00		1 400.00	
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	10 779.41		10 779.41	
28150000	AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE	583.00-	201.00-	382.00-	190.0
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERSES	225.00-		225.00-	
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	1 337.00-		1 337.00-	
TOTAL I		11 819.40	398.17	11 421.23	NS
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		70 763.54	32 405.00	38 358.54	118.3
41100000	CLIENTS	51 279.00	32 405.00	18 874.00	58.2
41810000	CLIENTS FACT. A ETABLIR	19 484.54		19 484.54	
AUTRES CREANCES		16 471.85	4 823.02	11 648.83	241.5
10900000	ACTION.CAPITAL NON APPELE	1 000.00	1 000.00		
40100000	FOURNISSEURS	2 461.64		2 461.64	
42100200	PICARD MARC	50.53		50.53	
42100600	GUILARAES WALLISON	550.53		550.53	
42100800	SANTOS VALENTE CARLOS	51.37		51.37	
42501000	NDF DE A RAUJO BERNARD	106.30		106.30	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	9 683.00		9 683.00	
44562000	TVA DEDUCT.S/IMMO.	0.16		0.16	
44566000	TBA DEDUCTIBLE DES CEE	242.00		242.00	
44566100	TVA DEDUCT.S/ACHATS	1 274.91	568.02	706.89	124.4
44586000	TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 051.41	500.00	551.41	110.2
46700000	DEBITEURS CREDIT.DIVERS		2 755.00	2 755.00-	100.0
DISPONIBILITES		10 544.26	35 389.61	24 845.35-	70.2
51210000	CREDIT AGRICOLE	9 355.38	35 276.82	25 921.44-	73.4
53000000	CAISSE	1 188.88	112.79	1 076.09	954.0
TOTAL II		97 779.65	72 617.63	25 162.02	34.6
TOTAL GENERAL		109 599.05	73 015.80	36 583.25	50.1

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 19	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 000.00	2 000.00		
10110000 CAPITAL NON APPELE	1 000.00	1 000.00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000.00	1 000.00		
RESERVE LEGALE	200.00		200.00	
10611000 RESERVE LEGALE PROP.DITE	200.00		200.00	
REPORT A NOUVEAU	20 147.40		20 147.40	
11000000 REPORT A NOUVEAU	20 147.40		20 147.40	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	7 470.66	20 347.40	12 876.74-	63.2
TOTAL I	29 818.06	22 347.40	7 470.66	33.4
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 419.66		9 419.66	
16471000 EMPRUNT 1(MT)ETAB.CREDIT	9 419.66		9 419.66	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 028.31	8 149.34	2 878.97	35.3
40100000 FOURNISSEURS	5 566.67	5 149.34	417.33	8.1
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	5 461.64	3 000.00	2 461.64	82.0
AUTRES DETTES	59 333.02	42 519.06	16 813.96	39.5
41100000 CLIENTS		3 480.00	3 480.00-	100.0
42100100 VELENTE CHRISTOPHE		420.00	420.00-	100.0
42100200 PICARD MARC		1 200.00	1 200.00-	100.0
42100300 DOS SANTOS MARIA FERN		2 000.00	2 000.00-	100.0
42100400 DIAS RODRIGUES MANUEL	1 139.53	630.05	509.48	80.8
42100600 GUILARAES WALLISON		600.00	600.00-	100.0
42100700 FERREIRA THEO	405.26	500.00	94.74-	18.9
42100800 SANTOS VALENTE CARLOS		1 000.04	1 000.04-	100.0
42100900 DE JESUS LOPES BRUNO	1 477.82		1 477.82	
42820000 CONGES A PAYER	1 070.00	3 473.40	2 403.40-	69.1
43100000 SECURITE SOCIALE	4 238.00	11 838.00	7 600.00-	64.2
43710000 CAISSE RETRAITE CADRES	6 233.60	6 233.60		
43720000 CAISSE RETRAITE SALARIES	5 254.10		5 254.10	
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	160.00	1 025.20	865.20-	84.3
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	1 228.82		1 228.82	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		1 245.00	1 245.00-	100.0
44551000 TVA A DECAISSER	1 670.00	3 501.00	1 831.00-	52.3
44571000 TVA COLLECTEE	4 375.36	4 820.90	445.54-	9.2
44576000 TVA COLLECTEE CEE DES	242.00		242.00	
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR	3 247.42		3 247.42	
45517100 CPTE CRT DOS SANTOS FERNA	9 106.57	551.87	8 554.70	NS
46700000 DEBITEURS CREDIT.DIVERS	19 484.54		19 484.54	
TOTAL III	79 780.99	50 668.40	29 112.59	57.4
TOTAL GENERAL	109 599.05	73 015.80	36 583.25	50.1

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 19	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		239 544.42	185 249.50	54 294.92	29.3
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES	239 544.42	180 499.50	59 044.92	32.7
70692100	PRESTA BTP AUTOLIQU 242		4 750.00	4 750.00-	100.0
AUTRES PRODUITS		10.00	4.76	5.24	110.0
75800000	PRODUITS DIV.GESTION COUR	10.00	4.76	5.24	110.0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		239 554.42	185 254.26	54 300.16	29.3
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		3 285.18	2 103.98	1 181.20	56.1
60100000	ACHATS MATIERES PREMIERES	3 285.18	2 103.98	1 181.20	56.1
AUTRES CHARGES EXTERNES		99 342.75	77 547.21	21 795.54	28.1
60400000	ETUDES ET PRESTATIONS	19 581.67	34 609.26	15 027.59-	43.4
60614000	FOURNITURES CARBURANT	6 256.34	714.16	5 542.18	776.0
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	2 952.73	3 116.25	163.52-	5.2
60640000	FOURNIT.ADMINISTRATIVES	522.68	284.71	237.97	83.5
61100000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	91.00	182.00	91.00-	50.0
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	19 121.82	928.50	18 193.32	NS
61350000	LOCATIONS MOBILIERES		869.53	869.53-	100.0
61351000	LOCATIONS MAT.TECHNIQUE	13 497.29	15 652.04	2 154.75-	13.7
61352000	LOCATIONS MAT.TRANSPORT	1 734.34	1 166.05	568.29	48.7
61551000	ENTRETIEN MAT.TECHNIQUE	378.32		378.32	
61552000	ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	3 321.53	1 655.73	1 665.80	100.6
61560000	MAINTENANCE		274.99	274.99-	100.0
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	5 006.90	1 984.98	3 021.92	152.2
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	12.54		12.54	
62260000	HONORAIRES	15 010.00	2 500.00	12 510.00	500.4
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	25.45	237.68	212.23-	89.2
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	908.40	1 615.00	706.60-	43.7
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	821.70		821.70	
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	130.20	2 636.28	2 506.08-	95.0
62510100	FRAIS LOPES		1 157.92	1 157.92-	100.0
62560000	MISSIONS	7 111.22	6 867.46	243.76	3.5
62570000	RECEPTIONS	566.19		566.19	
62600000	FRAIS POSTAUX	1 453.46	182.41	1 271.05	696.8
62780000	SERVICES BANCAIRES	838.97	912.26	73.29-	8.0
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		2 886.84	75.00	2 811.84	NS
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	764.00		764.00	
63330000	FORMATION CONTINUE (ORG.)	1 741.37		1 741.37	
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	76.00	75.00	1.00	1.3
63580000	AUTRES DROITS	305.47		305.47	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL		98 649.87	59 895.22	38 754.65	64.7
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	96 301.27	56 131.32	40 169.95	71.5
64120000	CONGES PAYES	2 403.40-	3 473.40	5 876.80-	169.1
64140000	INDEM.ET AVANTAGES DIVERS	4 752.00	290.50	4 461.50	NS
CHARGES SOCIALES		24 423.10	20 903.14	3 519.96	16.8
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	23 643.03	18 213.24	5 429.79	29.8
64531000	COTIS.RETRAITE (CADRES)		755.58	755.58-	100.0
64532000	COTIS.RETRAITE(SALARIES)	5 495.27	3 026.12	2 469.15	81.5
64533000	swisslife	2 400.00		2 400.00	
64551000	C.S SUR PROV CP	865.20-	1 025.20	1 890.40-	184.3

75017 PARIS

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 19	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
64700000 AUTRES CHARGES SOCIALES	475.00		475.00	
64900000 CICE	6 725.00-	2 117.00-	4 608.00-	217.6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 944.00	201.00	1 743.00	867.1
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	1 944.00	201.00	1 743.00	867.1
AUTRES CHARGES	8.00		8.00	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	8.00		8.00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	230 539.74	160 725.55	69 814.19	43.4
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	9 014.68	24 528.71	15 514.03-	63.2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	420.00		420.00	
77200000 PDTS EXERCICES ANTERIEURS	420.00		420.00	
CHARGES FINANCIERES	11.39		11.39	
66160000 INTERETS BANCAIRES &S/ESC	11.39		11.39	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 547.63	819.31	728.32	88.8
67120000 PENALITES ET AMENDES	1 547.63	819.31	728.32	88.8
IMPOTS SUR LES BENEFICES	405.00	3 362.00	2 957.00-	87.9
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	405.00	3 362.00	2 957.00-	87.9
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	7 470.66	20 347.40	12 876.74-	63.2

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales	Référence	Page
11/09/2018	Client 000992 ABAR CORDISTE 55 BD PEREIRE 75017 PARIS		1
Collaborateur MW		Exercice 01/01/2017 31/12/201	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
3 B	370	2031 ou 2065	Cadre C ligne 1 colonne 1	(1)	

ABAR CORDISTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 55 Bd Pereire
75017 PARIS

812 482 107 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 06 DECEMBRE 2019

Le six décembre 2019, à Paris,

Madame DOS SANTOS LOPES Maria Fernanda,

demeurant au 5 rue du Levant – 92380 GARCHES,

unique de la Société ABAR CORDISTE,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Madame DOS SANTOS LOPES Maria Fernanda, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 7 471,00 euros.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter de l'exercice s'élevant à 7 471,00 euros de la manière suivante :

Origine Résultat bénéficiaire de l'exercice : 7 471,00 euros en report à nouveau.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Madame DOS SANTOS LOPES Maria Fernanda

ABAR CORDISTE
SAS au capital de 2000 €
55, boulevard Pereire - 75017 PARIS
Siret: 812 482 107 00016 - Naf: 8121Z

ABAR CORDISTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 55 Bd Pereire
75017 PARIS

812 482 107 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

L'associé unique a dressé le présent rapport de gestion annuel en date du 6 décembre 2019 pour prendre connaissance des opérations effectuées par la Société au cours de l'exercice écoulé, et recevoir les comptes de cette période de gestion.

Il vous sera donné tout à l'heure, lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous allons vous présenter notre propre rapport vous exposant la situation de la société pendant l'exercice considéré, son évolution prévisible, le tableau des progrès réalisés et des difficultés rencontrées ainsi que perspective d'avenir.

Nous vous indiquerons en même temps quels ont été les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice écoulé et la date d'établissement du présent rapport et, généralement, le sens et la portée des résolutions inscrites à notre ordre du jour.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités dominantes de la Société ABAR CORDISTE sont :

- nettoyage courant des bâtiments

MARCHE COMMERCIAL DE LA SOCIETE :

L'ensemble des produits de notre société, pour l'exercice considéré s'est élevé, taxe à la valeur ajoutée en sus, à la somme de 239 554,00 euros.

Ces produits sont composés :

- des charges d'exploitation pour : 230 540,00 euros »

Le compte de résultat fait apparaître, pour l'exercice considéré, un bénéfice de **7 471,00 euros.**

Aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

AMORTISSEMENTS

Il a été procédé conformément à la législation en cours, aux amortissements nécessaires pour que le bilan soit sincère et donne une image fidèle de la situation de la Société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Il n'a été apporté aucune modification à la présentation des comptes annuels, ni aux méthodes d'évaluation.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, l'exercice considéré se solde par un bénéfice de **17 055,00 €**

Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la société, nous vous proposons de reporter ledit bénéfice de la manière suivante :

Au poste de « report à nouveau » à concurrence de : **7 471,00 €**

Le poste « réserve légale » présentera un solde de : **27 618, 00 €**

NOMINATION D'UN COMISSAIRE AU COMPTES :

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article L.223-35 du code de Commerce, la nomination d'un Commissaire aux comptes est obligatoire dans les Société par Action Simplifiées qui dépassent, à la clôture d'un exercice social, deux des critères suivants :

- total du bilan : 1 550 000 €
- montant hors taxes du chiffre d'affaires : 3 100 000 €
- nombre moyen des salariés : cinquante

Par suite, notre société n'est pas astreinte à la nomination d'un Commissaire aux comptes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater, 223 quinquies et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles pour un montant de 405,00 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions légales, nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visés à l'article L223-19 du Code de Commerce.

La société ne comporte pas de comité d'entreprise.

La Présidente
Madame DOS SANTOS LOPES Maria Fernanda

ABAR CORDISTE
SAS au capital de 2000 €
55, boulevard Pereire - 75017 PARIS
Siret: 812 482 107 00016 - Naf: 8121Z